Burundi : Recommandations de l’OAG sur l’organisation des élections

@rib News, 23/04/2013Analyse des textes lÃ©gislatifs et rÃ¨glementaires rÃ©gissant les Ã©lections au Burundi.LÃ©gifÃ©rer po
la stabilisation politique et le renforcement de la dÃ©mocratie participative et intÃ©grativeBujumbura, avril 2013RÃ©sumÃ©
exÃ©cutif Eu Ã©gard Ã la situation particuliÃ¨re du Burundi, en tant que pays sortant progressivement dâ€™un conflit civil long
violent, lâ€™importance du dÃ©bat sur les textes rÃ©gissant les Ã©lections tient essentiellement au fait de lâ€™existence de gr
dÃ©fis Ã savoir : la consolidation de la paix et la stabilisation politique, lâ€™approfondissement de la balbutiante expÃ©rience
dâ€™une dÃ©mocratie intÃ©grative et lâ€™Ã©tablissement dâ€™un Etat de droit. Pour que ces objectifs soient rÃ©alisÃ©s, il
Ã©viter que des contentieux Ã©lectoraux ne puissent remettre tout en cause.
Au regard des fondements dâ€™une Ã©lection dÃ©mocratique et de lâ€™expÃ©rience rÃ©cente du Burundi en matiÃ¨re Ã©lec
peut remarquer que ces contentieux relÃ¨vent certainement du cadre institutionnel et lÃ©gal, mais Ã©galement des enjeux
politiques de la compÃ©tition. Des mÃ©canismes institutionnels et politiques de la rÃ©solution de ces contentieux ont Ã©tÃ©
expÃ©rimentÃ©s mais mÃ©ritent un approfondissement pour rester efficaces, tandis que dâ€™autres sont Ã entreprendre. Si
effectivement, les Ã©lections ont cette fonction spÃ©ciale dâ€™intÃ©gration et de stabilisation du systÃ¨me politique, elles ont
dâ€™autres fonctions gÃ©nÃ©rales qui concourent toutes Ã lâ€™amÃ©lioration du climat et Ã lâ€™approfondissement de la d
effet, elles ont une fonction dÃ©mocratique dÃ¨s lors quâ€™elles permettent une intÃ©gration sociale et politique dâ€™individus
de groupes sociaux ou sociopolitiques. Elles deviennent un instrument de rÃ©solution pacifique des conflits dans la
mesure oÃ¹ pacifiquement, lâ€™Ã©lecteur gratifie ou condamne les dirigeants par voie symbolique du dÃ©pÃ´t de bulletin dans
une urne au lieu de recourir Ã la violence physique. Ce faisant, les Ã©lections deviennent un instrument de rÃ©solution des
conflits et de stabilisation des systÃ¨mes politiques. Beaucoup de politologues comme lâ€™AmÃ©ricain Martin Seymour Lipset
pensent que lâ€™alternance au pouvoir par les Ã©lections permet dâ€™Ã©viter les crises dans la mesure oÃ¹ non seulement le
populations renouvellent leurs dirigeants mais aussi choisissent de nouveaux programmes de gouvernement[1]. Quant
au FranÃ§ais Roger-GÃ©rard Schwartzenberg, il pose le choix direct des dirigeants comme premiÃ¨re loi de la stabilisation
des systÃ¨mes politiques car Ã travers ce choix se noue un contrat de confiance entre dirigeants et dirigÃ©s[2]. Lâ€™alternance
au pouvoir permet dâ€™Ã©viter le vieillissement des Ã©lites et la lassitude progressive des gouvernÃ©s face aux rÃ©ponses
conservatrices des dirigeants. La concurrence devient ainsi intÃ©ressante car en rendant possible le vote-sanction, elle
permet le changement de comportement des dirigeants. Elle lÃ©gitime ainsi la sanction dÃ©mocratique et chasse Ã la
pÃ©riphÃ©rie la compÃ©tition basÃ©e sur le recours Ã la force ou la violence. Dâ€™autre part, les Ã©lections deviennent anti-
dÃ©mocratiques et source de conflits et dâ€™instabilitÃ© politique Ã partir du moment oÃ¹ elles viennent amplifier les clivages
existants ou participent de lâ€™exclusion dâ€™un ou de groupes, dÃ©rivant vers un rÃ©gime monocratique. Dans ce cas, elles
perdent leur fonction intÃ©grative des groupes sociaux ou politiques et alimentent la confrontation violente entre ces
derniers. Cela est dâ€™autant plus possible que les sociÃ©tÃ©s politiques sont fortement clivÃ©es et surtout connaissent un
clivage unique superposÃ© comme le clivage de domination ethnopolitique qui a Ã©tÃ© Ã lâ€™origine de Â« conflits de succes
Â» (survenus lors des Ã©chÃ©ances Ã©lectorales) au Rwanda et au Burundi. Ensuite, les Ã©lections sont un instrument de
reprÃ©sentation de la population dans ce sens que celle-ci dÃ©lÃ¨gue ses pouvoirs Ã des reprÃ©sentants qui doivent lui
rendre compte. A travers ce mÃ©canisme les Ã©lections deviennent un instrument de responsabilisation des dirigeants. Ce
dernier instrument ne pourrait cependant Ãªtre efficace que si les Ã©lections sont un instrument de socialisation politique
ou dâ€™apprentissage de la politique câ€™est-Ã -dire quâ€™elles organisent entre dirigeants et dirigÃ©s des cadres dâ€™Ã©
communication entre gouvernants et gouvernÃ©s. Cependant, toutes ces fonctions ne peuvent Ãªtre assurÃ©es que si les
Ã©lections se sont dÃ©roulÃ©es sous des conditions fondamentales telles que les conditions de libertÃ©, de sincÃ©ritÃ©, de
transparence et dâ€™existence dâ€™institutions administratives neutres et judiciaires indÃ©pendantes ainsi que des organes
indÃ©pendants et responsables de gestion des Ã©lections (CENI) et des organismes indÃ©pendants dâ€™observation. En amo
de tout cet environnement institutionnel, il faut insister sur la condition de lâ€™existence dâ€™un cadre lÃ©gal et rÃ©glementair
garantit le dÃ©roulement rÃ©gulier des Ã©lections et la gestion efficace des contentieux Ã©lectoraux Ã©ventuels. Ce Cadre a Ã
Ã©laborÃ© dans un contexte historique et politique aux enjeux institutionnels et stratÃ©giques des acteurs prÃ©cis. Cette
analyse qui focalise sa grande attention sur ces deux derniers aspects relÃ¨ve que les textes lÃ©gislatifs et rÃ©glementaires
rÃ©gissant les Ã©lections au Burundi accusent des lacunes, des imperfections et des incohÃ©rences quâ€™il faut absolument
corriger si on veut que les Ã©lections de 2015 soient un facteur de consolidation de la paix et dâ€™approfondissement de la
dÃ©mocratie. En effet, il faut dâ€™abord adapter la lÃ©gislation au contexte actuel qui sâ€™Ã©loigne de plus en plus de celui
dâ€™Arusha. Sur le plan politique, la nouvelle demande forte est moins Ã lâ€™intÃ©gration des ethnies quâ€™Ã celle des for
politiques. Les modes de scrutin et la rÃ©partition des pouvoirs sont Ã repenser Ã cette aune. Ensuite, il y a des
contradictions entre les contenus des textes fondamentaux tels que la Constitution et dâ€™autres textes dâ€™application Ã
commencer par le Code Ã©lectoral. Les grandes lacunes soulevÃ©es concernent notamment le respect Ã travers les textes
dâ€™application des droits et libertÃ©s civils et politiques ; lâ€™indÃ©pendance de la magistrature ou lâ€™inexistence de jurid
spÃ©cialisÃ©es pour garantir une bonne gestion du contentieux Ã©lectoral ; les mandats de lâ€™Administrateur et du Conseil
communal ; le problÃ¨me du droit dâ€™ester en justice pour les partis politiques ou les coalitions ; la question du double
degrÃ© de juridiction ; etc. Lâ€™autre texte fondamental pour les Ã©lections Ã savoir le Code Ã©lectoral pose des problÃ¨mes
dâ€™application en particulier en ce qui concerne les piÃ¨ces dâ€™identification des Ã©lecteurs, lâ€™utilisation des enveloppe
urnes, les mÃ©canismes de cooptation, la gestion des procÃ¨s â€“ verbaux, les pouvoirs diffÃ©renciÃ©s accordÃ©s aux CEPI e
CECI (qualitÃ© dâ€™OPJ), lâ€™absence de sanctions administratives, etc. En complÃ©ment aux forces que le cadre lÃ©gal pr
toutes ces lacunes et bien dâ€™autres se posant au niveau de la Loi communale, de la Loi sur les partis politiques, de la Loi
portant statut de lâ€™opposition politique au Burundi, des DÃ©crets portant crÃ©ation et organisation de la CENI ont Ã©tÃ©
relevÃ©es au niveau du chapitre III. Des propositions ont ensuite Ã©tÃ© formulÃ©es au chapitre 4 afin dâ€™amÃ©liorer le cadr
et rÃ¨glementaire rÃ©gissant les Ã©lections. Parmi les grandes propositions, il y a la grande affirmation et la protection des
droits civils et politiques ; lâ€™organisation des Ã©lections basÃ©e sur les principes de libertÃ©, de sincÃ©ritÃ©, de transparen

mise en place dâ€™un bulletin unique ; le regroupement des scrutins ; la mise en place de mÃ©canismes efficace de gestion des Ã©lections Ã travers une CENI plus politiquement intÃ©grÃ©e ; une mise en place de mÃ©canismes plus efficaces Ã trave une juridiction spÃ©cialisÃ©e, des ComitÃ©s consultatifs et des mandataires permanents et leur prise en charge ; lâ€™introduc de nouveaux modes de scrutin dont le suffrage universel direct en ce qui concerne lâ€™Administrateur communal ; etc. En conclusion, au chapitre 5, lâ€™analyse vient rappeler que les Ã©lections ne se rÃ©duisent pas Ã une simple opÃ©ration techni mais elles participent Ã la structuration du fonctionnement du systÃ¨me politique. Câ€™est dans cette perspective que des principes directeurs et des recommandations gÃ©nÃ©rales et particuliÃ¨res sont adressÃ©s Ã tous les intervenants. Au niveau des recommandations gÃ©nÃ©rales, lâ€™analyse rappelle que les Ã©lections au Burundi devraient les objectifs suivants : la consolidation des acquis fondamentaux de dialogue permanent et de consolidation de la paix ; le renforcement de la stabilisation politique en approfondissant la dÃ©mocratisation participative et intÃ©grative ; la clarification de la nature du rÃ©gime en donnant la force aux institutions civiles et en les responsabilisant devant le Parlement et la Nation ; la promotion dâ€™une citoyennetÃ© libÃ©rÃ©e des pressions communautaristes (ethnies, rÃ©gions, religions) et respectueuse de institutions et des lois ; la transformation des partis en des partis nationalistes et dÃ©mocratiques ; la marginalisation de la dÃ©magogie populiste en tenant en compte les contextes et les limites structurelles du pays ; la considÃ©ration des incertitudes institutionnelles et politiques post-Ã©lectorales. Quant aux recommandations particuliÃ¨res, elles sont en rapport avec les propositions dâ€™amÃ©lioration du cadre lÃ©gal et rÃ¨glementaire. Elles sont adressÃ©es aux principaux intervenants en matiÃ¨re Ã©lectorale, chacun en ce qui le concerne pour la mise en oeuvre des matiÃ¨res transversales ou spÃ©cifiques. [1] Lipset Martin Seymour dans Political Man. The social bases of politics (Baltimore, John Hopkins, 1959) et Lâ€™Homme et la politique, Paris, Seuil, 1963 [2] Schwartzenberg Roger-GÃ©rard., Sociologie politique, Paris, Montchrestien, 1977 Lire lâ€™intÃ©gralitÃ© du RapportÂ